

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023 OUVERTE À 19h30**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2023-104**

**Rapport d'activité 2022 des services de la communauté de communes Fier et Usse  
(CCFU)**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Élodie DONDIN à Monsieur Stéphane RIALLAND

Madame Charlotte PASSETEMPS à Monsieur Michel PASSETEMPS

**Secrétaire de séance :**

Élisabeth BOIVIN

**Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

En application des dispositions de l'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente au conseil municipal un rapport annuel d'activité des services de la CCFU.

Public, et permettant d'informer les usagers du service, ce rapport 2022 rappelle le champ d'intervention de la CCFU, développe les actions réalisées et présente les coûts relatifs aux compétences assumées par la communauté de communes Fier et Usses.

Il rend compte des activités présentées par grands domaines de compétences :

- Nature et environnement
- Mobilité
- Petite enfance
- Services d'aide à la personne
- Habitat et gens du voyage
- Développement économique et touristique
- Équipements
- Gestion des déchets
- Eau potable
- Services mutualisés

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Prend acte du rapport d'activité 2022 des services de la CCFU figurant en annexe à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil le conseil prend acte à l'unanimité du rapport d'activité des services de la CCFU pour l'année 2022.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20231106-DEL\_2023\_104-DE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 08/11/2023  
De sa publication le 08/11/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.